



MOTION

* Transmission électronique via le Tiers de Télétransmission homologué "landespublic" (31.FI)

L'an deux mille quinze, le 24 Janvier à 10 h 00, le Conseil Municipal de la commune de Biarrotte, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Hervé SEGUI, Maire.

Etaient présents : Hervé SEGUI, Alain DICHARRY, Nicole MEDDA, Franck REBEILLEAU, Delphine DUFOURG, Benoît POURTEAU, André JOIE.

Absents excusés : Christelle DESTIBATS, Nadège BEDERE, Jean GARANX, Thierry MIREMONT

Secrétaire de séance : André JOIE

Ont pris part au vote : 7 membres

Abstention : 0

Objet : MOTION sur le projet actuellement en négociation de « Partenariat Transatlantique pour le Commerce et l'Investissement ».

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir examiné le contenu du mandat de négociation conféré par les Etats membres de l'Union européenne à la Commission Européenne pour que celle-ci négocie, en vertu de l'article 207 du traité sur le Fonctionnement de l'Union Européenne, avec les Etats Unis d'Amérique, un accord de « Partenariat Transatlantique pour le Commerce et l'Investissement,

Après avoir constaté que plusieurs articles de ce mandat précisent que l'Accord en négociation s'imposera aux municipalités et autres collectivités territoriales et notamment les articles 4, 23, 24 et 45,

Après avoir observé que plusieurs dispositions de ce mandat remettent en cause les prérogatives des collectivités territoriales telles que définies dans la Constitution de la Ve République et dans la législation française,

Après avoir souligné que les objectifs de ce mandat menacent gravement les choix de société et les modes de vie qui font le vouloir vivre en commun du peuple de France,

CONSIDERE que le projet en cours de négociation contient en germes de graves dangers pour les exigences sociales sanitaires, alimentaires, environnementales et techniques en vigueur en France,

ESTIME en conséquence que ce projet est inacceptable,

DEMANDE au Gouvernement de la République de dénoncer l'accord qu'il a donné pour cette négociation en Conseil des Ministres de U.E. le 14 Juin 2013,

REFUSE que tout ou partie d'un traité reprenant les termes du mandat du 14 juin 2013 s'applique au territoire de Biarrotte.



Fait à Biarrotte, le 24 Janvier 2015

Le Maire,